

Rapport d'avancement technique

Clause de non responsabilité

La préparation et la réalisation de Project no. IUCN NL/EGP 600067 ont été possible grâce à l'assistance financière de l'UICN - Comité néerlandais (IUCN NL). Les opinions exprimées, les informations présentées et les désignations géographiques et géopolitiques utilisées se sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'IUCN NL ou de ses bailleurs de fonds.

Données de base

Nom et pays de l'organisation : IDEE Casamance, SENEGAL

Titre du projet : L'exploitation responsable des ressources halieutiques côtières pour sauvegarder la biodiversité mangroviennne : une responsabilité partagée tripartite

N° du projet : IUCN NL/EGP projet No. 600067

Rapport présenté par : John Lucas Eichelsheim, projets manager

E-mail et numéro de téléphone : ideecasamance@arc.sn / +221 33 991 45 92

Durée du projet : 15/08/2007 au 15/08/2009

Date et numéro du présent rapport : 09 janvier 2009 rapport03

Date du rapport précédent : 29 juin 2008 rapport02

1. Activités : ce qui a été fait et ce qui va changer

Ce rapport d'activités couvre la période du 15/06/2008 au 15/12/2008.

1) Le 19 juin 2008 nous avons signé, par intermédiaire du dispositif d'appui aux CLCOP, des contrats de partenariat avec sept (7) CLCOP, Cadre Local de Concertation des Organisations des Producteurs. Le contrat de Trois Million Trois Cent Quatre Vingt Dix Mille Francs CFA (3.990.000 F CFA ou € 6.082,72) concerne la formation des membres du CLCOP et l'appui au fonctionnement pour la période de 30/06/2008 au 30/07/2009. Chaque CLCOP reçoit la somme de 345.000 F CFA (€ 526) pour la 2^{ème} phase, après avoir reçu la somme de 90.000 F CFA (€ 137) pour la première phase qui concernait l'identification et la sensibilisation des acteurs de la pêche dans chaque village dans lequel est aussi installé un Comité Villageois de Gestion (CVG). La 2^{ème} phase se concentre sur la sensibilisation, la formation, l'information et l'organisation de visites d'échange entre les Organisations de Producteurs Filière des différents CLCOP. Ainsi le CLCOP assure l'approche de proximité, appuie les acteurs de la pêche à s'organiser en structures reconnues qui adhèrent à leur tour au CLCOP et facilite les contacts entre OP Filières des Communautés Rurales engagées dans la cogestion d'une zone de pêche plus large.

Un même contrat est signé avec le CLCOP de Djiredji. Cette Communauté Rurale se trouve dans la nouvelle région de Sédhiou, installée par décret le 02/02/2008 et dont le découpage administratif a provoqué beaucoup de retardements.

Le travail de proximité par les CLCOP est encadré par le dispositif d'appui aux CLCOP et l'équipe de IDEE Casamance. Avec l'implication active des CLCOP dans l'objectif d'organiser les acteurs de la pêche et d'assurer que les organisation adhèrent au CLCOP, les pêcheurs deviennent partie intégrante du développement rural.

	Unité	Coûts/Unité	Quantité	Total FCFA
La formation : agent SRPS	journée	40.000	3 jours	120.000
La formation : bénéficiaire	repas/sucré	1.200	6*40	288.000
La formation : bénéficiaire	transport	5000	40	200.000
La formation : bénéficiaire	Bic/crayon/bloc-notes	800	40	32.000
La formation : papier padex et marqueurs				30.000
La formation : organisation CLCOP	forfait	20.000	8	160.000
Prise en charge et transport du dispositif. d'appui (relais en communication et appui technique)		10 000	6*2	120.000
Hébergement 40 personnes* 6 jours	forfait			125.000
Dispositif : appui frais de suivi de concertation et d'appui conseil aux CLCOP et de partage avec les partenaires réunion bureau et communication	forfait			500.000
Appui CLCOP	forfait	345.000	7	2.415.000
Total				3.990.000

Le 03 et 04 septembre 2008 nous avons organisé un atelier de réflexion avec l'ensemble du Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Ziguinchor et de Kolda avec la cogestion comme thème central. Il faut signaler que la pêche au Sénégal n'est toujours pas une compétence transférée et que l'approche des services d'Etat reste régalienne. Par contre, la cogestion des pêcheries Sénégalaises est en phase expérimentale et inscrite dans la lettre de la politique sectorielle dans laquelle l'Etat demande d'entamer la définition d'un cadre institutionnel de l'aménagement intégré et participatif des pêcheries et d'institutionnaliser les concessions de droits d'accès. La pêche est aussi promue grappe de croissance par le Gouvernement Sénégalais. Comme nous l'avons mentionné dans notre rapport précédent, la Banque Mondiale appuie le Projet des Services Agricoles et des Organisations de Producteurs (PSAOP). Ce programme poursuit l'objectif de promouvoir les conditions d'une plus large adoption de techniques et technologies susceptibles d'améliorer la productivité agricole. Le principe général des réformes et actions retenu par l'État dans le cadre du PSAOP est de transférer, au secteur privé et aux OP, toutes les fonctions dont ils s'estimeront capables objectivement d'assurer l'exercice. Le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), dont des organisations de pêcheurs sont membres fondateurs, est le principal pilier du projet. Nos activités cherchent alors à synchroniser les expériences de la cogestion des pêcheries (ou concessions de droits d'accès) avec le développement agricole. En intégrant pleinement les pêcheurs au monde rural, ils peuvent bénéficier et participer à part entière à son développement.

Tout autant, les pêcheurs qui, dans leur immense majorité sont également agriculteurs pendant l'hivernage peuvent profiter de l'espace que leur offre le CLCOP pour accroître leur audience et diversifier leurs moyens d'existence durables. Or, la nouvelle perception d'un pêcheur intégré à part entière dans le développement rural a mis du temps à s'installer. Ainsi, la collaboration technique entre CLCOP et Service Régional des Pêches et de la Surveillance a pris un retard aberrant, ce qui a énormément freiné l'efficacité de l'approche de proximité. C'est seulement le 27 octobre 2008 qu'un atelier d'harmonisation a eu lieu avec la participation du Conseil Régional, ANCAR, CRCR, CLCOP et l'administration de la pêche.

La stratégie développée par IDEE Casamance intéresse des autres partenaires au développement, tel le projet USAID/Wula Nafaa (voir sous 2). L'approche d'aménagement des pêcheries développée est de type bottom-up et se considère une contribution participative à l'installation des CLPA (plutôt top-down). Ces Conseils Locaux de la Pêche Artisanale font partie d'une phase expérimentale d'implantation d'une cogestion des pêcheries au Sénégal. Quatre CLPA sont actuellement installé sur les 30 prévus, mais leur

fonctionnement laisse toujours à désirer. Ce dysfonctionnement est en premier lieu causé par un manque d'organisation à la base ce qui ne facilite pas le transfert d'information et l'élection d'une représentation reconnue. En travaillant d'abord à la base, l'approche de proximité veut éviter ces obstacles. Une synthèse des deux approches actuellement en cours dans les Sine Saloum et en Casamance contribue à l'élaboration d'un modèle reproductible d'aménagement des pêcheries.

Avec l'implication active des CLCOP, les 34 villages initialement prévus sont au nombre de 68 actuellement avec 86 019 habitants, sans compter les 221 669 habitants de la commune de Ziguinchor. Il faut y ajouter nos interventions dans six autres CR de Sédhiou.

CR	Village	Habitants	CR	Village	Habitants
Tiobon	5	9 288	Niaguis	2	4 769
Enampore	8	6 145	Coubalan	9	9 338
Ouonck	19	9 431	Djibanar	5	19 642
Adéane	7	12 402	Djiredji	5	6 254
Djinaki	7	8 750	Ziguinchor	1	221 669
	46			22	

L'objectif initial vise en premier lieu les pêcheurs de crevette. Il s'est avéré impossible sur le terrain de séparer ces acteurs des autres et de favoriser un group sélectif. Ainsi, la phase d'organisation des acteurs de la pêche se consacre à tous les acteurs et se focalise sur l'installation des Organisations de Producteurs Filière ou collèges qui à leur tour adhèrent au CLCOP. Cette phase terminée, les activités d'accompagnement se focalisent sur l'aménagement de la pêcherie crevette. Au fur et à mesure que pêcheurs et mareyeurs sont organisés, nous introduisons de plus en plus d'information sur la chaîne de valeur afin d'améliorer les différentes étapes en capture et post-capture. Des tables rondes sont alors organisées avec les usines de la place et autres marchés sont explorés.

Comme mentionné plus haut, la cogestion est en phase expérimentale et sur le terrain nous rencontrons actuellement tous les aspects du processus de sa mise en place, qui, il faut le signaler encore une fois est une longue procédure. Sous l'égide des CLCOP, des Comités Villageois de Gestion (CVG) sont installés dans les 68 villages ciblés. Quoi que leur fonctionnement reste à désirer (on demande encore trop souvent des vedettes rapides et hors-bord pour faire la surveillance) plusieurs excès de zèle sont à noter. Ainsi, la saisie de matériel de pêche par les CVG ou la plantation de piquets pour empêcher les sennes de plage d'arriver sur la berge provoquent des violentes réactions. Notre perception de la cogestion est basée sur l'application d'une réglementation consensuelle par la pression sociale au niveau du village et par concertation au niveau d'une zone de pêche. Et même que la dégradation de la pêche est arrivée à un niveau désespérant, il faut que les acteurs de la pêche se mettent autour de la table pour, ensemble, trouver des solutions. La problématique est davantage délicate et sensible que la population riveraine accuse les gens du Nord ou les étrangers à utiliser des techniques destructives. Mais elle oublie souvent que "ces étrangers" logent et louent leur matériel chez les autochtones.

2) Les tâches citoyennes dont en particulier l'élection d'une représentation des différents groupes de la société laissent toujours à désirer. Ce sont toujours les mêmes qui se disent représenter une groupe et la restitution de leur participation aux réunions fait défaut. Nous avons voulu redresser ces anomalies avec l'organisation des visites d'échange. L'accueil d'étrangers demande l'implication active de la population entière ce qui incite à une curiosité qui demande d'être satisfaite.

L'implication active, et cela surtout dans l'encadrement et la formation, du Service Régional des Pêches et de la Surveillance a pris un retard considérable et avec cela le renforcement de capacité des CLCOP. Le SRPS n'a jamais considéré le pêcheur en tant que partie intégrante du monde rural et puisque la pêche n'est pas une compétence transférée, a continué de jouer son rôle régalienn. La prise de retraite de l'Inspecteur Régional n'a pas

arrangé les choses. Cette situation a empêché une bonne organisation des acteurs de la pêche en OP filière bien structurée au niveau de la Communauté Rurale.

Ainsi, on doit constater que les deux défauts mentionnés sont dus à un manque d'efficacité de l'approche de proximité. Cette approche déléguée au CLCOP n'a pu se parfaire par les retards rencontrés dans le renforcement de leur capacité, prévu d'être assuré aussi bien par le Service Régional des Pêches et de la Surveillance que par le dispositif d'appui. Voir 3.

3) L'aménagement des pêcheries au Sénégal se trouve en pleine phase expérimentale. Bien que l'Etat promeut la participation active des acteurs de la pêche, les agents du Service Régional des Pêches et de la Surveillance (SRPS) se positionnent encore trop en tant que seuls décideurs dans la gestion des ressources halieutiques. Cette attitude régalienne est contradictoire à la politique de l'Etat telle que formulée dans la Lettre de Politique Sectorielle dans laquelle on promeut l'institutionnalisation des concessions de droits d'accès et la participation active des acteurs. L'administration locale n'a toujours pas réussi à déterminer le rôle que le SRPS doit jouer dans ce processus. Un atelier d'harmonisation est alors tenu sur demande du SRPS le 27 octobre 2008 avec la participation du Conseil Régional, ANCAR, CRCR, le dispositif d'appui et autres organisations de la pêche. L'approche est alors acceptée par tout le monde et les rôles sont bien définis. Mais il reste à constater que la représentation locale des producteurs, le CRCR, doit d'avantage se concerter avec le SRPS afin de mieux harmoniser les rôles.

L'avancement du processus de structuration des organisations paysannes dépend trop souvent de l'implication dynamique de quelques leaders ou de l'intérêt à court terme que le groupe cible perçoit. Il s'avère qu'il y a des limites aux demandes persistantes de s'organiser et de se réunir sans qu'il y ait des soi-disant primes dans un proche avenir. A part un renforcement de capacité et des visites d'échange, le budget initial ne prévoit peu de ressources directes pour le groupe cible afin de motiver la durée de leur implication.

4) Une deuxième tombola pour le recyclage des piles usagées a démarré en septembre. Au lieu de jeter les piles usagées dans l'eau, il est demandé aux pêcheurs de les ramener chez le boutiquier. Ainsi, quelques 10 000 piles sont collectées durant la première tombola. L'activité protège l'environnement et renforce la cohésion sociale des pêcheurs. Nous sommes actuellement en concertation avec les CLCOP et le Centre de Traitement des Déchets de la Communauté Rurale de Diembering (qui rembourse 5 F CFA/pile usagée) afin de transférer la totalité de la collecte vers les CLCOP qui peuvent en tirer des revenus durables.

Les interventions dans les Communautés Rurales de la région de Kolda, depuis août 2008 partie de la nouvelle région de Sédhiou, ont encore pris de l'ampleur. L'intervention du projet IUCN NL/EGP était initialement prévue dans la commune de Goudomp et les CR de Djibanar et Djiredji. Nous intervenons actuellement dans 6 autres Communautés Rurales, voir aussi le nouveau partenariat sous 2.

5) Les pêcheurs de crevettes forment un groupe inconstant et fluctuant dont les membres se partagent les outils d'exploitation disponible, selon les besoins personnels ad hoc. Ce partage est dicté par affinité ou par dépendance : pirogues et filets peuvent être utilisés à tour de rôle entre parents ou être la propriété d'une personne (souvent mareyeur) qui emploie des jeunes ou loue son matériel. Pour avoir une idée de l'effort de la pêche crevettière et assurer une exploitation durable, il faut se baser sur les engins disponibles et leurs propriétaires. Une étude, que nous sommes en train de mener au niveau de quelques GIE, doit nous donner plus d'information sur les besoins et contraintes des pêcheurs qui gravitent autour du matériel disponible.

Les tests avancés dans le rapport d'activités01 du 07 janvier 2008 sur les mailles et les améliorations en post-capture, accompagné d'une promotion de la chaîne de valeur de la crevette Casamançaise et d'une approche écosystémique sont toujours d'actualité et nous cherchons des fonds pour les réaliser, voir aussi le nouveau partenariat sous 2.

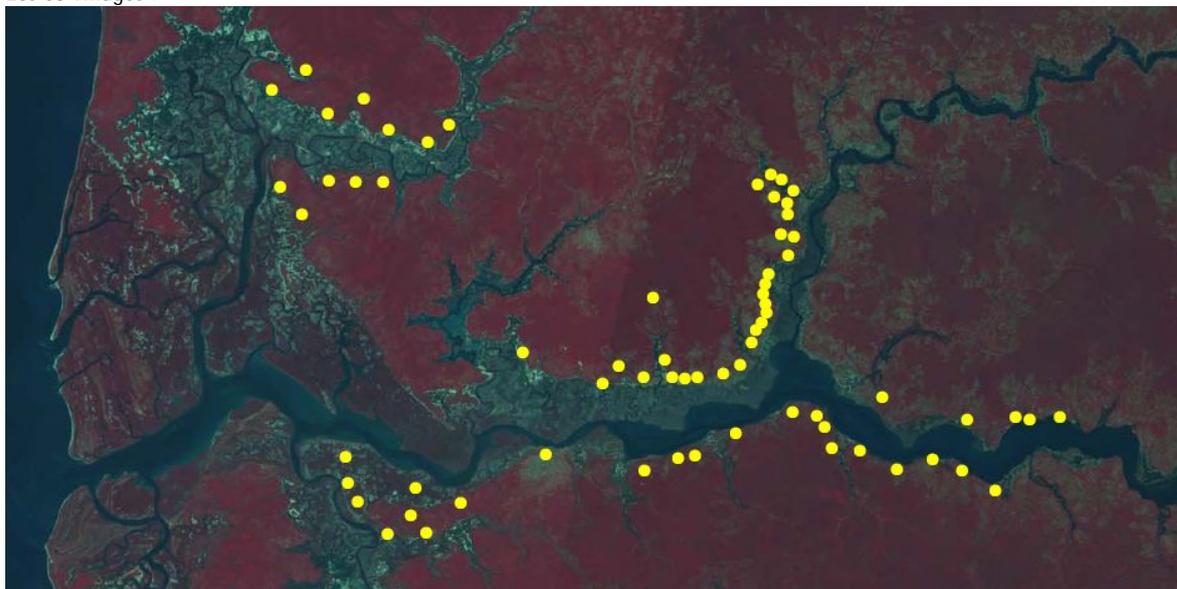
6) R.A.S.

2. Autres commentaires et observations :

Nous sommes en phase de finalisation d'une collaboration avec le projet USAID/Wula Nafaa qui doit couvrir la période de 01/02/2009 au 01/02/2010 et apporter un financement de 26.535.000 F CFA ou US \$ 50'000. Ce financement sera surtout utilisé pour couvrir nos interventions dans les six Communautés Rurales de Sédhiou, élargir nos activités de communication, approfondir nos activités d'accompagnement et surtout augmenter notre appui au fonctionnement des deux dispositifs d'appui aux CLCOP de Kolda et Ziguinchor.

Le projet USAID/Wula Nafaa a commencé ses activités en janvier 2003 en tant que "Agriculture and Natural Resources Management Program" avec comme objectif principal "to contribute to poverty reduction and sustainable local development by increasing the incomes of rural producers and local communities through the empowerment of local authorities and the promotion of integrated, decentralized, participatory resource management" et en favorisent les objectifs du paradigme "Nature, Richesse et Pouvoir" à travers la conservation des ressources naturelles, la croissance économique, et la bonne gouvernance dans les communautés locales. Les activités sont en premier lieu focalisées sur la gestion des forêts communautaires et la commercialisation des produits forestiers. La phase 2, entamée en 2008, non seulement élargie la zone d'intervention mais se focalise aussi sur la gestion des ressources halieutiques côtières et cela en particulier dans le Sine Saloum et en Casamance. Dans ce contexte, USAID/Wula Nafaa s'est intéressé dans l'approche de proximité (bottum up) développée par IDEE Casamance pour aménager les pêcheries de la ria Casamance. Cette approche se greffe sur la politique Nationale du développement du monde rural, appuyé par la Banque Mondiale. Dans cette perspective, la pêche continentale intègre la dynamique des producteurs agricoles pour bénéficier et participer à part entière au développement du monde rural. Condition sine qua non est la distinction officielle entre la pêche continentale et la pêche artisanale en mer, qui d'ailleurs a toutes les raisons d'être.

Les 68 villages :



Objectifs/Résultats	Progrès par rapport aux Résultats	Indicateurs	Progrès par rapport aux Indicateurs
Objectif 1. Organisation structurelle			
Résultat 1.1 La zone d'intervention est subdivisée en 04 secteurs et les villages de chaque secteur sont déterminés	68 villages sont répertoriés, sans compter nos interventions dans les CR non prévues, et des réunions de zones ont eu lieu. Une 5 ^{ème} zone de pêche se crée dans le Sédhiou.	Liste des villages riverains par secteur	68 villages inventoriés et les interventions dans ces villages continuent.
Résultat 1.2 Les responsables des populations riveraines et tous les acteurs de la pêche crevette sont identifiés	Chaque CLCOP est impliqué dans son CR respectif et est devenu le facilitateur principal. Les acteurs de la pêche s'organisent et adhèrent au CLCOP. Ce processus implique tous les acteurs de la pêche.	Effectif de chaque groupe d'acteurs de la pêche et des élus locaux dans chaque zone d'intervention	Plutôt que les acteurs, un groupe inconstant et fluctuant, un inventaire du matériel : 806 pirogues, 1 950 filets canal, 590 félé-félé, 12 Xuus et 1 173 engins de pêche de poissons
Objectif 2. Renforcement de capacité des trois groupes cibles : acteurs de la pêche, populations riveraines et agents de Pêche			
Résultat 2.1 Il existe des cadres villageois de concertation dans chaque secteur qui ont élu leurs représentants	Les 68 villages ont élu un comité villageois de gestion avec représentation des acteurs de la pêche et la société civile. La commune de Ziguinchor a pris du retard dû à sa complexité.	Identification des membres des cadres locaux de concertation	Laisse à désirer, pour le moment les réunions des zones de pêche se tiennent ad hoc et on attend beaucoup des visites d'échange entre zones de pêche.
Résultat 2.2 Les pêcheurs, peseurs, femmes transformatrices, mareyeurs et les populations riveraines maîtrisent le projet	Les émissions des radios communautaires et les CLCOP donnent la publicité à l'application de la Loi par l'annonce des saisies des filets prohibés. Ce processus est toujours en cours et prend de l'ampleur.	Séances de restitution par les membres des cadres locaux de concertation	En cours et surtout avec l'appui des radios communautaires et l'activité du ramassage des piles usagées.
Résultat 2.3 Les élus locaux et les autorités administratives s'impliquent et soutiennent le processus	Les 9 Présidents de Communauté Rurales encouragent le projet et la participation des CLCOP qu'ils considèrent comme leur bras droit.	Présence aux réunions des cadres locaux de concertation	Nous sommes encore dans la phase d'organisation au niveau CR. Plusieurs réunions de zone ont eu lieu mais reste à élargir.
Résultat 2.4 Les agents des services de tutelle assurent un bon encadrement des concertations et de tout le processus	Ce volet laisse à désirer. Les agents du SRPS ne considèrent les pêcheurs toujours pas comme producteurs du monde rural. Ils maintiennent leur attitude régaliennne.	Les membres de CLCOP jouent le rôle de modérateur durant les réunions de concertation	A venir
Résultat 2.5 Il existe un code de conduite consensuel de la pêche crevette en Casamance	En train d'élaboration avec une attention particulière aux conventions locales.	Validation du code de conduite dans les 04 zones d'intervention	A venir
Objectif 3. Mise en œuvre et pérennisation du code de conduite			
Résultat 3.1 Le code de conduite est largement connu et respecté	Dans les 4 zones, 4 priorités de la Loi sont définies et appliquées. Maille minimale et interdiction de monofilament sont en train d'être appliquées.	Nombre d'infractions	Quelque 100 filets monofilament ont disparu. Le Gouverneur de Sédhiou a restreint la longueur des sennes de plage et installé 3 zones de frayère.
Résultat 3.2 Les réfractaires identifiés sont verbalisés et les récidivistes signalés à l'autorité	L'application de la Loi se fait en premier lieu par la pression sociale au niveau villageois (CVG) et par l'intervention des agents du SRPS qui ont officiellement saisi 63 filets sur la rive Sud.	Fonctionnement des comités de gestion	Les CVG deviennent effectifs et retirent "à l'amiable" des filets prohibés utilisation la pression social du village. Les problèmes avec les pêcheurs étrangers doivent être réglés au niveau de la zone et entre CR.